



CH-3003 Berne. SG-DETEC

Aux destinataires selon liste jointe

Berne, le 3 novembre 2014

Procédure d'audition concernant la modification de l'ordonnance relative à l'étude de l'impact sur l'environnement

Madame, Monsieur,

Nous vous invitons, dans le cadre d'une procédure d'audition, à prendre position sur la modification de l'ordonnance relative à l'étude de l'impact sur l'environnement (OEIE). Le 27 septembre 2013, le Parlement a approuvé l'adhésion de la Suisse à la Convention d'Aarhus. Cette adhésion nécessite d'adapter l'annexe de l'OEIE, qui dresse la liste des installations soumises à l'étude de l'impact sur l'environnement.

Les documents concernant l'audition ne sont pas envoyés sur papier. Ils peuvent être téléchargés à l'adresse Internet suivante : <http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html#DETEC>.

Si vous avez besoin de la version papier de ces documents, vous pouvez la demander au secrétariat de la section EIE et organisation du territoire à l'OFEV : dorothee.naegeli@bafu.admin.ch ou par téléphone au 058 462 43 97.

Si vous souhaitez prendre position, nous vous prions de bien vouloir faire parvenir votre avis, de préférence sous forme électronique, d'ici au 31 janvier 2015, à l'adresse suivante :

Office fédéral de l'environnement (OFEV), section EIE et organisation du territoire, 3003 Berne

E-mail : elisabeth.suter@bafu.admin.ch

En vous remerciant de votre attention ou de votre participation, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Doris Leuthard
Conseillère fédérale